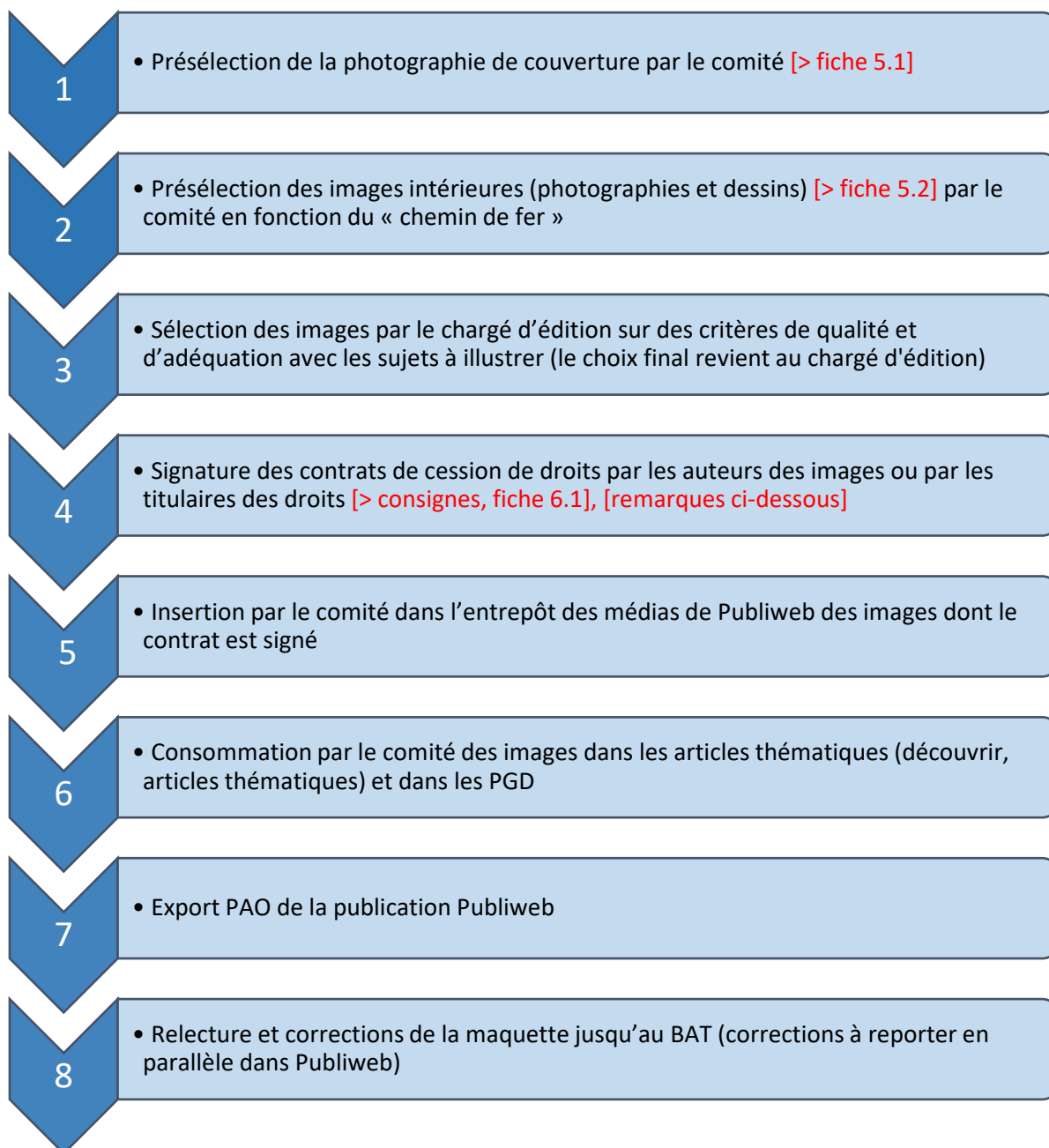


Fiche 5.0

L'iconographie : étape par étape



Respect de la propriété intellectuelle

Ne jamais utiliser une image sans l'accord écrit de son auteur ou du titulaire des droits.

Images non directement fournies par leurs auteurs

Si une image n'est pas directement fournie par son auteur mais transmise par un organisme partenaire possédant une photothèque, insister pour qu'il soit vérifié en amont que l'organisme est bien titulaire des droits ou peut contacter leur auteur pour la signature de la cession [[> fiche 6.1](#)].